

# OBJECTIF 2

## Les professionnels

# 4-2-1 Accompagner les gestionnaires d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans une démarche qualité et de gestion financière

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Une santé financière des établissements à consolider
- Un volet financier du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) à négocier
- Des demandes récurrentes pour l'ouverture de nouvelles structures
- La nécessité de développer de nouvelles offres gérées par les établissements et services du territoire (hors Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - SAAD) pour personnes âgées et personnes en situation de handicap
- De nombreux SAAD implantés sur le territoire avec une forte concurrence sur certaines zones

### LES ENJEUX

- Accompagner les directeurs qui s'engagent dans la négociation d'un CPOM
- Accompagner les directeurs lors de la prise de poste sur le volet financier, juridique, ...
- Disposer d'un outil d'analyse financière des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) habilités à l'aide sociale
- Conseiller sur les demandes d'ouverture de nouvelles structures
- Disposer d'un diagnostic permettant de définir les besoins de places en établissements, les besoins en services d'accompagnement ou les besoins de création de nouveaux SAAD intervenant en mode prestataire.

## Description de l'action

# 1

### Conseiller et accompagner financièrement les EHPAD habilités à l'aide sociale

#### QUOI

- Proposer des conseils et un appui financier lors de la négociation de CPOM, d'une opération de travaux, d'une prise de poste, d'une mission d'intérim, de difficultés rencontrées, de la mise en place d'une direction commune...

#### COMMENT

- Utiliser l'outil d'analyse financière automatisée des EHPAD publics autonomes
- Organiser des réunions régulières avec les directeurs et la direction des finances et du conseil de gestion du conseil départemental pour échanger sur la situation financière et apporter des conseils pour une maîtrise des coûts
- Assurer des missions d'expertise, sur site ou sur pièces, avec une analyse des documents comptables et financiers
- Conseiller sur des écritures comptables, en lien avec la direction départementale des finances publiques

## 2

**Négocier les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)****QUOI**

- Signer les CPOM avec les gestionnaires

**COMMENT**

- Élaborer des outils de contractualisation : diagnostic qualité, diagnostic financier, trame CPOM,
- Réaliser des visites sur site
- Organiser des réunions de négociation de CPOM et encadrer les demandes des gestionnaires en terme de créations de poste ou de places au regard des financements votés annuellement dans le cadre des orientations budgétaires et de la planification des places prévues dans le schéma.
- Intégrer dans le CPOM des fiches actions liées à la gestion des ressources humaines pour accompagner l'évolution des compétences professionnelles des personnels (formation), l'amélioration des conditions d'emploi et de travail (Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences - GPEC, lutte contre l'absentéisme, etc.), la gestion de la masse salariale et le dialogue social
- Prendre en compte les orientations budgétaires votées annuellement dans les CPOM avec une vision pluriannuelle

## 3

**Conseiller et accompagner les demandes de création de structures relevant de la compétence du président du conseil départemental****QUOI**

- Conseiller et accompagner les projets d'accueil ou d'accompagnement de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap
- Conseiller et accompagner les personnes souhaitant développer de nouvelles offres sur le département.

**COMMENT**

- Conseiller et accompagner sur le cadre réglementaire le projet de création d'un SAAD, d'une résidence autonomie, d'un EHPAD, d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA), d'un habitat inclusif, d'un habitat partagé, d'une colocation, etc.
- Étudier les dossiers déposés rentrant dans le champ de compétence du conseil départemental, à savoir les ESSMS
- Lancer des appels à projet spécifiques en fonction des besoins identifiés avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire selon le type de structures concernées
- Accorder ou non l'autorisation selon la nature du projet et des possibilités de financements votées annuellement dans le cadre des orientations budgétaires.

## 4

**Accompagner la transformation de l'offre des établissements et services au niveau territorial****QUOI**

- Accompagner les projets de regroupement d'associations, de services, d'établissements dans le cadre par exemple de groupement de coopération sociale et médico-sociale
- Accompagner la mise en place des directions communes entre plusieurs établissements et services
- Accompagner la diversification des offres d'un même gestionnaire

**COMMENT**

- Étudier les projets afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du département en fonction des besoins des personnes accompagnées
- Étudier les besoins et l'adéquation de l'offre sur le territoire pour répondre à la nécessité de la proximité géographique
- Créer une équipe de chargés de développement territorial au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)



### Public(s) visé(s)

- Gestionnaires d'EHPAD, de résidences autonomie et d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale en priorité.
- Gestionnaires de SAAD.
- Particuliers souhaitant accueillir des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap sous la forme d'accueil familial ou d'un autre dispositif.
- Mairies, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS).



### Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire pour les créations de places des structures de compétence conjointe et le lancement d'appel à candidature spécifique
- Rapport Libault (mars 2019) : Piloter par la qualité, rééquilibrer l'offre sur le territoire, rénover les prestations, décloisonner les structures pour améliorer la qualité de service et réaliser des gains d'efficacité repositionner le conseil départemental en proximité de la personne âgée et renforcer la conduite partenariale de la politique du grand âge au niveau départemental, pilotage de l'offre médico-sociale



### Bénéfices attendus

- Respect des cahiers des charges soit national pour les SAAD soit départemental pour les autres structures
- CPOM à planifier avec la direction des finances et du conseil de gestion
- Accompagnements à réaliser avec la direction des finances et du conseil de gestion
- Assistance technique des gestionnaires des structures et les porteurs de nouveaux projets



### Points de vigilance

- La multiplicité des dispositifs
- Une veille nécessaire sur tous les projets portés par des particuliers notamment les résidences services

| PILOTAGE DE L'ACTION   |  |
|--|--|
| <p><b>COORDINATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)</li> <li>• Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale</li> <li>• Service de l'offre médico-sociale PA/PH</li> </ul> | <p><b>CONTRIBUTEURS INTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des Finances et du Conseil de Gestion</li> <li>• Autres services de la MDA</li> <li>• Direction ressources et innovations des solidarités</li> </ul> <p><b>CONTRIBUTEURS EXTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire</li> <li>• Établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> <li>• Associations</li> <li>• Promoteurs privés</li> <li>• Institutions, collectivités</li> </ul> |

| CALENDRIER PRÉVISIONNEL |          |          |          |          |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|
| 2021                    | 2022     | 2023     | 2024     | 2025     |
| <b>X</b>                | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |



### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de CPOM signés par année
- Nombre de nouvelles structures autorisées par année
- Conclusion du marché concernant la connaissance de l'offre départementale

# 4-2-2 Proposer des solutions de soutien aux accueillants familiaux

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Un manque de reconnaissance et de valorisation du métier d'accueillant familial
- Un épuisement des accueillants
- Des demandes de relais de plus en plus fréquentes

### LES ENJEUX

- Soutenir la place de l'accueillant familial dans le dispositif médico-social
- Professionnaliser le métier d'accueillant familial
- Développer des modes d'accueils familiaux atypiques

## Description de l'action

# 1

### Poursuivre les solutions de soutien et de répit pour les accueillants

#### QUOI

- Favoriser et soutenir tous types d'échanges

#### COMMENT

- Augmenter la fréquence des groupes de parole
- Étudier la création d'un forum informatique
- Mettre en place des newsletters en faveur des accueillants et du partenariat médico-social

# 2

### Favoriser la prévention de l'épuisement des accueillants

#### QUOI

- Prévenir l'épuisement des accueillants

#### COMMENT

- Travailler en concertation avec les établissements sur cette problématique
- Concevoir des temps de répit pour les accueillants en favorisant les solutions de relais
- Réaliser un accompagnement des futurs accueillants dès la prise de poste et en assurer un suivi dans le temps
- Recenser toutes les places de « *répit vacances* » ou à la journée et les mettre à disposition des accueillants : Service de Soins d'Accompagnement de jour (SSAJ), Etablissement d'Accueil Non Médicalisé à la journée (EANM), activités de loisirs adaptés, hôpital de jour, accueillants relais, etc)

# 3

### Professionnaliser le métier d'accueillant familial

#### QUOI

- Se former pour comprendre

#### COMMENT

- Adapter le plan de formation en fonction des besoins et des profils d'accueillis
- Développer des formations spécifiques avec les partenaires

## 4

**Développer des modes d'accueils familiaux atypiques****QUOI**

- Permettre aux accueillants de concilier vie professionnelle et vie privée

**COMMENT**

- Adapter les formules d'accueil et proposer une offre structurée prenant en compte les disponibilités et les attentes des accueillants (accueil de nuit, accueil de jour, accueil séquentiel...)

**Public(s) visé(s)**

- Accueillants familiaux
- Établissements

**Bénéfices attendus**

- Professionnaliser le métier d'accueillant
- Favoriser les échanges de pratiques et créer un réseau d'accueillants
- Fidéliser les accueillants familiaux
- Lutter contre l'épuisement professionnel

**PILOTAGE DE L'ACTION****COORDINATEURS**

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

**CONTRIBUTEURS INTERNES**

- Autres services de la MDA

**CONTRIBUTEURS EXTERNES**

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations
- Promoteurs privés
- Institutions, collectivités

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|------|------|
| X    | X    | X    | X    | X    |

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Nombre de formations réalisées et suivies
- Nombre de participants aux groupes de parole
- Nombre de suivis réalisés par la mission d'accueil familial

# 4-2-3 Poursuivre l'assistance patrimoniale des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et plus particulièrement des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Une augmentation de la grande dépendance et des maladies chroniques nécessitent d'adapter l'architecture des locaux pour répondre à un service plus médicalisé
- Une transformation de l'offre des établissements adultes en situation de handicap
- Vieillesse des structures d'accueil qui ne répondent plus aux normes actuelles

### LES ENJEUX

- Avoir une vision globale départementale du parc immobilier des établissements pour l'adapter
- Accompagner les directeurs qui s'engagent dans une opération de restructuration, de réhabilitation ou de construction d'un établissement
- Maîtriser l'évolution des prix de journée hébergement suite à une opération de travaux

## Description de l'action

# 1

### Programmer les opérations de travaux à venir des établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

| QUOI   | COMMENT   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmer les travaux à venir à court et moyen terme des établissements et services pour personnes âgées ou pour personnes en situation de handicap</li> <li>• Étudier les demandes d'avances remboursables pouvant être attribuées aux EHPAD</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les projets de travaux</li> <li>• Planifier les opérations de travaux en lien avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) pour la mobilisation des subventions de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA)</li> <li>• Évaluer le dispositif d'avances remboursables mis en place dans le schéma départemental de l'autonomie 2014-2018</li> <li>• Actualiser le tableau de suivi des avances remboursables avec la Direction ressources et innovations des solidarités</li> <li>• Étudier les demandes d'avances remboursables et suivre les avances mobilisées</li> </ul> |

# 2

### Poursuivre l'utilisation du guide d'assistance patrimoniale des EHPAD

| QUOI  | COMMENT  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller à la lecture du guide d'assistance patrimoniale, sur les contraintes techniques, réglementaires et financières</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser le guide sur le site internet du conseil départemental</li> <li>• Généraliser le guide pour toutes les opérations de travaux</li> <li>• Participer aux étapes clés du projet avec la direction des bâtiments du conseil départemental</li> </ul> |

## 3

### Apporter des conseils et des appuis sur des opérations de travaux, restructuration ou rachat de bâtiments

| QUOI   | COMMENT  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseiller les directeurs sur les opérations concernant le bâti des établissements</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur les compétences internes :</li> <li>Avis technique de la direction des bâtiments du conseil départemental dès le démarrage du projet et à chaque étape.</li> <li>Avis technique de la direction des finances et du conseil de gestion du conseil départemental sur le volet financier et le plan pluriannuel d'investissement (impact des travaux sur le prix de journée hébergement)</li> <li>Selon le type de projet, sollicitation d'un avis auprès de la direction insertion habitat du conseil départemental en lien avec la charte habitat regroupé.</li> </ul> |

## 4

### Permettre l'installation dans de nouveaux locaux

| QUOI   | COMMENT   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser systématiquement les visites de conformité avant l'ouverture des locaux à l'issue des travaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Programmer des visites avec l'ARS pour les structures de compétences conjointes</li> <li>Rédiger un procès verbal à l'issue de la visite de conformité pour autoriser l'installation dans les nouveaux locaux</li> </ul> |



#### Public(s) visé(s)

- Gestionnaires d'EHPAD et d'ESMS pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale en priorité.



#### Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Rapport Libault (mars 2019) : piloter par la qualité avec un plan de rénovation des établissements au niveau national



#### Bénéfices attendus

- Mieux planifier dans le temps les opérations de travaux et leurs impacts financiers
- Adapter les structures aux évolutions de la population et de ses besoins et aux évolutions de la réglementation
- Assister techniquement la maîtrise d'ouvrage
- Proposer des projets économiquement viables



#### Points de vigilance

- Ne pas créer de nouveaux outils mais utiliser les outils déjà existants au niveau national
- Proposer des projets économiquement viables
- Un outil opérationnel, fonctionnel et partenarial et non une procédure contraignante



## PILOTAGE DE L'ACTION

### COORDINATEURS

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

### CONTRIBUTEURS INTERNES

- Direction des Finances et du Conseil de Gestion
- Direction des Bâtiments
- Direction ressources et innovations des solidarités
- DGAS-Service habitat

### CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Conseil Régional

### CONTRIBUTEURS ACTEURS

- Professionnels du bâtiment : bailleurs publics
- Établissements : établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Institutions, collectivités

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

| 2021     | 2022     | 2023     | 2024     | 2025     |
|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |



### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan qualitatif des projets de restructuration/réhabilitation (nombre de visites de conformité réalisées, nombre de procès-verbaux à l'issue des visites de conformité, évolution de la qualité d'accueil des résidents à la suite des opérations de travaux)

# 4-2-4 Accompagner le renforcement de l'attractivité des métiers du grand-âge

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Des métiers jugés peu attractifs
- Des métiers jugés difficiles et contraignants
- Une pénurie de professionnels de l'aide à la personne alors que le secteur a un fort besoin de recrutement

### LES ENJEUX

- Limiter les risques de rupture des interventions sur les périodes tendues
- Répondre aux besoins du secteur de disposer de professionnels, de répondre en tous temps à la demande et de permettre le développement de l'activité
- Soutenir l'économie locale et des activités non délocalisables

## Description de l'action

# 1

### Rendre les métiers de l'aide à la personne plus attractifs

#### QUOI

- Rendre les métiers de l'aide à la personne plus attractifs en travaillant sur leur image et sur les représentations du vieillissement et de la perte d'autonomie

#### COMMENT

- Sensibiliser les élèves aux métiers du domicile dès le collège
- S'appuyer sur la Maison bleue comme outil de présentation des métiers et de l'environnement de travail propre à ces métiers
- Mener des actions départementales de communication

# 2

### Favoriser le recrutement

#### QUOI

- Favoriser le recrutement au sortir ou pendant la formation
- Favoriser le recrutement par l'insertion
- Valoriser les pratiques réelles auprès des centres de formation et de pôle emploi
- Favoriser les liens entre partenaires pour faciliter les recrutements de dernière minute

#### COMMENT

- Inciter au développement de l'apprentissage, de l'alternance et du recrutement en contrat de professionnalisation
- Organiser annuellement une « semaine de l'emploi des services à la personne » en lien avec les partenaires
- S'appuyer sur les dispositifs existants en lien avec les organismes compétents : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC).
- Se rapprocher du Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ 41) pour bâtir des parcours compétence
- Ouvrir la plateforme Job 41 aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Valoriser les pratiques réelles par la mise en situation professionnelle
- Inciter à communiquer les besoins auprès des centres de formation
- Inciter à s'appuyer sur les offres d'accueil complémentaire sur le territoire quand le maintien à domicile ne peut être maintenu (accueil de jour, accueil familial)

## 3

**Prendre exemple sur des dispositifs déjà initiés****QUOI**

- S'inspirer des initiatives de recrutement local

**COMMENT**

- Favoriser le développement d'initiatives en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et auprès des SAAD
- Valoriser les pratiques réelles par la mise en situation professionnelle - Opérations « *vis ma vie* »

## 4

**Permettre une meilleure employabilité des professionnels****QUOI**

- Permettre une mise en adéquation des profils et des outils de travail des professionnels avec les besoins des services à la personne
- Encourager l'accompagnement et la formation des professionnels
- Mieux intégrer les salariés dans l'équipe

**COMMENT**

- Communiquer sur l'outil départemental Job 41
- Communiquer sur les dispositifs départementaux d'accompagnement à l'acquisition ou au prêt de véhicule (Mobilité 41, service Insertion via la Bourse de reprise emploi/formation)
- Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement à l'acquisition du permis (Pôle emploi, Région, Organisme Paritaire Collecteur Agréé - OPCA)
- Proposer des formations spécifiques adaptées aux encadrants et intervenants correspondant aux besoins des services et des personnes accompagnées
- Recenser les offres/acteurs pouvant former les intervenants sur les besoins spécifiques
- Mutualiser les offres entre structures
- Développer les formations en alternance et en e-learning
- Encourager l'obtention pour les intervenants du domicile du Certificat Acteur Prévention Secours Aide et soins à Domicile (APS-ASD)
- Développer les temps collectifs : analyse de pratiques et retour d'expériences
- Inciter les professionnels en fin de parcours à devenir « référent » (tutorat)

**Public(s) visé(s)**

- Élèves du secondaire, dont plus particulièrement les collégiens
- Personnes en recherche d'emploi
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Professionnels travaillant auprès des personnes âgées

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Rapport Libault (mars 2019) : assurer la viabilité, l'attractivité et la qualité de l'accompagnement et des soins à domicile, former massivement les intervenants professionnels auprès des personnes âgées aux réflexes de prévention de la perte d'autonomie, engager une montée en compétence de l'ensemble des professionnels du grand âge dans une perspective d'amélioration de la justesse relationnelle de l'intervention.
- Rapport El Khomri « *Grand âge et autonomie* », objectifs : recruter à hauteur des nouveaux besoins, mieux garantir l'amélioration de la qualité de vie au travail par des leviers structurants, ouvrir plus largement l'accès aux formations des métiers du grand âge, mettre en place des formations lisibles et favorisant la polyvalence établissement-domicile, diversifier les voies d'accès aux diplômes et personnaliser les parcours de formation soutenir le développement des compétences enrichissant l'exercice des métiers et structurer des parcours professionnels attractifs, changer l'image des métiers de l'accompagnement, promouvoir l'innovation organisationnelle, managériale et technique.
- Convention section IV de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA).



### Bénéfices attendus

- Un soutien plus fiable et de qualité renforcée aux personnes en perte d'autonomie
- Des SAAD et Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) susceptibles de mieux répondre à la demande
- Une économie locale dynamique



### Points de vigilance

- Veiller à maintenir une bonne écoute du secteur de l'aide à la personne
- Veiller à être réactif sur les périodes tendues (congés scolaires, aléas climatiques)

| PILOTAGE DE L'ACTION   |   |
|--|---|
| <p><b>COORDINATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)</li> <li>• Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale</li> <li>• Service de l'offre médico-sociale PA/PH</li> </ul> | <p><b>CONTRIBUTEURS INTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de l'Insertion et solutions d'emploi,</li> <li>• Direction de la communication,</li> <li>• Maison bleue,</li> </ul> <p><b>CONTRIBUTEURS EXTERNES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle emploi,</li> <li>• GEIQ 41,</li> <li>• Collèges,</li> <li>• Établissements de formation,</li> <li>• SAAD.</li> </ul> |

| CALENDRIER PRÉVISIONNEL |          |          |          |          |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|
| 2021                    | 2022     | 2023     | 2024     | 2025     |
| <b>X</b>                | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |



### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de situations de rupture d'intervention sur les périodes critiques
- Bilan des actions de la semaine de l'emploi (coût, nombre d'institutions de participants, nombre de participants de candidats, nombre de contrats, etc.)
- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation menées

# 4-2-5 Accompagner la modernisation et le développement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Une intégration récente des SAAD à la catégorie des Établissements et Services Sociaux ou Médico-sociaux (ESSMS)
- Une implantation forte en zone urbaine et déficitaire en zone rurale
- Un modèle économique fragilisé et complexe du fait d'un coût de facturation inférieur au prix de revient
- Une cartographie de l'intervention des SAAD pas suffisamment détaillée

### LES ENJEUX

- Doter le département de SAAD performants, économiquement viables
- Doter le département d'outils de gouvernance permettant d'assumer sa compétence de régulateur de l'offre
- Garantir un bon niveau de satisfaction de la part des usagers

## Description de l'action

1

### Développer la mise en place d'outils de travail dématérialisés

#### QUOI

- Enrichir le dispositif de télégestion « *Tranquillidom 41* » d'une solution mobile
- Favoriser la traçabilité et la qualité des transmissions professionnelles

#### COMMENT

- Généraliser la mobilisation de « *Tranquillidom 41* » auprès de tous les SAAD
- Permettre l'horodatage à domicile à partir du téléphone professionnel des intervenants
- Favoriser l'utilisation des outils de transmission écrite de la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Appuyer l'adoption d'outils numériques de transmission d'informations entre partenaires : cahiers de liaison dématérialisés

2

### Renforcer la viabilité économique des SAAD sur les territoires

#### QUOI

- Permettre aux plus petits SAAD de bénéficier d'une taille critique minimale
- Faciliter la mutualisation entre SAAD
- Cartographier les risques financiers et de rupture de qualité des SAAD

#### COMMENT

- Inciter les rapprochements, les fusions entre SAAD
- Inciter à la mise en place de pools de remplaçants
- Étudier la mise en place de véhicules d'appoint mutualisés avec d'autres SAAD ou d'autres ESSMS
- Inciter à la mutualisation entre SAAD d'un véhicule de transport adapté au public handicapé par territoire
- Planifier des audits des SAAD

## 3

**Inciter les SAAD à s'engager dans une démarche globale de qualité****QUOI**

- Inscrire les SAAD dans une démarche qualité
- Contribuer à l'évolution des compétences et des métiers
- Renforcer le rôle de contrôleur qualité du Département
- Encourager les coopérations entre SAAD et autres ESSMS

**COMMENT**

- Encourager les démarches de certification et démarches qualité, d'adhésion à une fédération
- Accompagner la mise en place par les SAAD de référents qualité dans les structures par le chargé de développement
- Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
- Accompagner la mise en place de coordonnateurs de compétence
- Garantir dans la durée le respect du cahier des charges national de l'autorisation
- Réfléchir aux possibilités de renforcement des attendus du cahier des charges national en définissant des critères départementaux
- Développer l'établissement d'accord de coopération/conventionnement avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les établissements du handicap, l'accueil temporaire...

## 4

**Renforcer le positionnement des SAAD sur les financements de la conférence des financeurs****QUOI**

- Inciter les SAAD à s'inscrire dans les actions collectives de prévention financées par la conférence des financeurs

**COMMENT**

- Sensibiliser les SAAD par une communication ciblée
- Apporter un soutien au montage de projets au regard notamment de la dimension collective requise pour les actions de prévention
- Favoriser les rapprochements avec d'autres ESSMS pour présenter des dossiers communs

**Public(s) visé(s)**

- Les usagers des SAAD
- Les responsables de SAAD
- Les professionnels intervenants

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Fonds pour la prévention de la perte d'autonomie de la conférence des financeurs
- Décret du 15 mai 2019 de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD
- Convention section IV de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA)
- Rapport Libault (mars 2019) : rééquilibrer l'offre sur le territoire, assurer la viabilité, l'attractivité et la qualité de l'accompagnement et des soins à domicile, améliorer les conditions de travail des professionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes par l'innovation organisationnelle

**Bénéfices attendus**

- Renforcement de l'équilibre financier des SAAD
- Renforcement du positionnement des SAAD parmi les acteurs de l'aide à la personne
- Renforcement de la satisfaction des usagers

**Points de vigilance**

- Situation économique des SAAD critique
- Forte dépendance des SAAD aux financements départementaux (APA/PCH)

### PILOTAGE DE L'ACTION

#### COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

#### CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autre service de la MDA : Vivre Autonome 41
- Direction ressources et innovations des solidarités : pôle comptabilité

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|------|------|------|------|------|
| X    | X    | X    | X    | X    |



#### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie des SAAD (implantation, nombre de personnels, leur qualification, proposant un service d'intervention de nuit...)
- Taux d'utilisation par les SAAD d'outils de travail dématérialisés et de Tranquillidom 41, y compris pour les usagers
- Nombre de démarches de rapprochement/mutualisation/parteneriat entre SAAD
- Taux de projets présentés par les SAAD à la conférence des financeurs